

MOTOCLUB ARDEN'MOTO PASSION

38ème enduro le 29 avril 2018

AVENANT AU REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 Le moto club Arden Moto Passion organise un enduro zone européenne le 29 avril 2018 (départ de Douzy 08140). Horaire de manifestation : 8h00 à 20h00. (Pas de parc coureur, parc fermé motos ayant passées au contrôle technique).

Cette épreuve se déroulera selon le règlement de la fédération française de motocycliste. ([Règlement du championnat de France](#))

ARTICLE 2 CATEGORIES

DE 0 A 125 CC 4 T (pas de mise hors course pour les 50CC et moins de 19ans au 1^{er} janvier de l'année du Championnat pour les 50CC: application du règlement du championnat de France)

Championnat (Ligue 1)	E1-E2-E3	2,5 tours
Trophée (Ligue 2)	E1-E2-E3	2 tours
Critérium (Ligue 3)	E1-E2-E3	1,5 tour
Féminine Open		2 tours
Vétéran Open		2 tours
50 cc		1 tour

ARTICLE 3 PLAQUES (Non fournis par l'organisateur)

Selon le règlement FFM 2018

Inter :	3 plaques ROUGES n° BLANCS
Ligue 1 français, nationaux et espoir belges:	3 plaques JAUNES n° NOIR
Ligue 2 français + féminines + 50cc et gentlemen + junior + expert belges:	3 plaques VERTES n° BLANCS
Ligue 3 français + randonneurs belges:	3 plaques NOIRES n° BLANCS

PNEU FIM AVANT ARRIERE OBLIGATOIRE

Cette épreuve compte pour différents Championnats de Ligues et championnat de Belgique

ARTICLE 4 ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés à **60€**

Les engagements sont à faire **obligatoirement** sur le site de moto tt (aucun autre type d'engagement ne sera pris en compte) : <http://www.motott.fr/>

Votre engagement sera validé sous réserve de paiement par CB sur le site de moto tt et débité 15 jours avant l'épreuve

Afin de faciliter l'organisation, il est impératif d'envoyer les engagements avant le 1 avril 2016 passé ce délai, +20€ sur le prix de l'engagement.

Fermeture des inscriptions le 12 avril 2016

Une confirmation de l'inscription sera adressée au pilote par mail. Le nombre d'engagés est limité à 480.

L'attribution des numéros se fera à la seule discrétion du comité d'organisation. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'engagement d'un concurrent sans avoir à en donner la raison.

Les numéros seront attribués en fonction des dates d'inscription sur le site de moto tt. Si vous voulez être groupés, veuillez faire vos engagements simultanément.

Les numéros seront attribués de la manière suivante :

- _ Inters : de 1 à 68
- _ Ligue 1 : de 76 à 224
- _ 50cc : de 224 à 232
- _ Fém : de 244 à 251
- _ Ligue 2 : de 252 à 599

_ Ligue 3 : de 600 à 700

ARTICLE 5 Pour la présente épreuve, il sera appliqué le règlement FFM, ainsi que celui de LMGE, chaque concurrent participant doit connaître les règlements et s'engage à les respecter sans réserve.

ARTICLE 6 Départ 4 par 4 toutes les minutes sur un circuit d'environ 95 Kms qui sera à parcourir de 1 à 2,5 fois par les pilotes selon leurs catégories respectives.

- _ CH1 : 31km + une spéciale et sans ravitaillement
- _ CH2 : 30km + une spéciale et ravitaillement au CH
- _ CH3 : 6km
- _ CH4 : 28 Km CH d'arrivée

Tout pilote quittant le tracé du parcours sera mis hors course sans appel possible et ne sera pas admis l'année suivante.

ARTICLE 7 Obligations des pilotes vérifications administratives.

Les pilotes devront impérativement se présenter au contrôle administratif (samedi 28 avril de 15h30 à 19h00 et dimanche 29 avril de 7h00 à 8h00) munis obligatoirement des documents suivants :

- _ la licence 2018
- _ le permis de conduire ou CASM et BSR pour les 50CC.
- _ la carte grise de la moto (**W et WW garage non admis**).
- _ l'attestation d'assurance de la moto en cours de validité. (**Les assurances garage devront être accompagnées d'un justificatif de l'assureur précisant le N° d'immatriculation (art.6 de la FFM).**)

Les photocopies ne sont pas admises

Pour les licences une manifestation, un certificat médical de moins d'un an et une autorisation de sortie de leur fédération pour les pilotes non licenciés FFM. Licence à préremplir sur le site de la FFM et à fournir au contrôle administratif accompagné du règlement. <http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Vérifications techniques.

Les pilotes devront présenter aux vérifications techniques après le passage au contrôle administratif (samedi 28 avril de 15h30 à 19h00 et dimanche 29 avril de 7h00 à 8h00) :

- _ le casque aux normes ECE 22-05 et le numéro d'homologation doit commencer par 05
- _ protection dorsale et pectorale obligatoire. Norme CE et label FFM obligatoire, si ne bénéficiant pas du label FFM, elles devront être conforme aux normes suivantes :
 - _ pectorale norme EN 14021,
 - _ dorsale norme 1621-2,
 - _ gilet intégral norme EN 14021,
 - _ gilet gonflable norme EN 1621-4

_ le véhicule pour les vérifications de sa conformité, du bruit, de l'éclairage et le marquage des pièces (cadre, carter, moteur, moyeux de roues, silencieux) suivant règlement du championnat de France.

Règles de circulation.

L'épreuve se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer strictement aux règles du code de la route. Tout manquement à cette règle, toute conduite irrespectueuse, toute reconnaissance motorisée de spéciale entraîneront la disqualification immédiate du pilote et des poursuites judiciaires.

Ravitaillement Assistance.

Des points de ravitaillement essence (CH2 et CH4) jalonneront le parcours. Un tapis environnemental est exigé à chaque ravitaillement.

L'assistance du pilote devra disposer d'un extincteur.

Les suiveurs sont formellement interdits.

ARTICLE 8

L'enduro traversant des villages, des contrôles seront en place, aucun débordement ne sera toléré en ville et sera sanctionné immédiatement par une exclusion.

ARTICLE 9 Assurance

Assurances conforme à la législation en vigueur

ARTICLE 10 Remise des prix

La remise des prix aura lieu le soir à la fin de l'épreuve dans la mesure des possibilités techniques.

ARTICLE 11 Officiels :

Directeur de course Mr REMY Jacques

Commissaires sportifs Mr PARANT Jean Luc
Mr LECOESTER Stéphane
Mr LACHUT Joel

Responsable technique Mr NOIRET LAURENT

Responsable relations Mr RAGUET Jean Paul

Chronométrages et résultats seront assurés par MOTOTT

Article 10 Urgences

Ambulances CHALON MARTEL à VOUZIERS
ORTILLON à Douzy

Médecins Docteur NANJI Désiré médecin généraliste de Buzancy

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment et sans contestation possible les termes de ce présent règlement.